

# COMMUNE DE VILLERS SUR COUDUN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 02 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni à la salle multifonction en séance publique le 02 juin 2025, à 19h00, sous la présidence de Monsieur BARBET Antoine, maire.

Étaient présents : MM. BARBET, VERVAET, MONARD, CRÉPIN, NUNES.  
MMES DÉSIRA, BELLOT, CASABIANCA.

Absents excusés : Madame Sylvie CHARLES représentée par Monsieur Francis MONARD.  
Monsieur Pierre RIVOALEN représenté par Monsieur Julien CRÉPIN.  
Madame Astrid LE ROI représentée par Madame Pascale CASABIANCA  
Madame Corinne TOUATI représentée par Madame Anne-Marie DÉSIRA

Absents : Monsieur Alexis WYART, Madame Agnès MOREIRA, Madame Laurence LEGRAND.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Julien CRÉPIN a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité, des membres présents et représentés, du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2025.

#### **I-DELIBERATION N°2025/025 : CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES ANNEE 2026.**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Comme chaque année, il convient de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral. Pour Villers sur Coudun, 1 juré doit être désigné sur une liste tirée au sort de 3 noms.

Monsieur CRÉPIN est désigné pour procéder au tirage au sort.

Il sera donc procédé au tirage en séance.

Au terme de cet exposé, Monsieur le Maire rappelle que ne peuvent être retenus les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année et les personnes rayées de la liste électorale.

Il est alors procédé au tirage 3 fois, tirés de la liste électorale.

Un courrier sera adressé à chacune de ces personnes pour leur faire part de ce tirage au sort.

#### **II- DELIBERATION N°2025/026 : PARTICIPATION COMMUNALE 2025 DES ESPACES VERTS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE RIMBERLIEU SUD.**

Monsieur Francis MONARD demande pourquoi Rimberlieu n'est pas pris en charge au même titre que le reste de la commune.

Monsieur le Maire réexplique que depuis la cession à titre gratuit par l'Association Syndicale du Domaine de Rimberlieu à la Commune de Villers-sur-Coudun, le 8 octobre 1988, de manière à assurer le bon fonctionnement et l'entretien de la voirie et des réseaux, notamment pour l'alimentation en électricité du réseau d'éclairage et la mise aux normes du réseau d'assainissement, il a été convenu en ce qui concerne les espaces verts et compte-tenu de l'importance du domaine que,

- Le marché avec le paysagiste restera à la charge de l'association syndicale
- La répartition des charges entre la commune et l'association serait fixée annuellement

Chaque année, la commune participe à l'entretien des espaces verts de la façon suivante :

- 2019 : 7003,99 €
- 2020 : 7003,99 €
- 2021 : 7003,99 €
- 2022 : 7500,00 €
- 2023 : 7500,00 €
- 2024 : 7800,00 € soit une augmentation + 11,13 % par rapport à 2019

Compte tenu de la bonne situation financière de la commune, Monsieur le Maire propose un réajustement des participations qui prend en compte l'inflation réelle cumulée de 16,08 % sur la période allant de 2019 à 2024.

Les élus demandent que Monsieur le Maire signale au président de l'association syndicale Sud que l'entreprise, missionnée des espaces verts, propose une logique organisationnelle et prennent en compte les manifestations communales afin de garantir une bonne homogénéité sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur Julien CRÉPIN informe les élus que le gouvernement n'exclut pas l'hypothèse d'une « année blanche » qui sera appliquée au budget des collectivités afin de participer à l'effort budgétaire national. Dans ce contexte, les recettes des collectivités, notamment les dotations de l'Etat (qui traditionnellement augmentent avec l'inflation) seront gelées. L'inflation devrait continuer à ralentir cette année et sera limitée à 1% (chiffre de l'INSEE). Il serait donc pertinent de rester mesuré.

Après débat, les élus proposent de limiter de 1 % de hausse cette année.

Monsieur Julien CRÉPIN demande que l'ASRS soit vigilante sur la tonte des fossés et sur le nombre de tontes qui n'ont pas été à fréquence quinzaine comme le prévoit le contrat.

Monsieur Francis MONARD demande comment les élus et participants vont se garer pour la cérémonie de Rimberlieu de fin août compte tenu de l'arrêté municipal de ne pas stationner sur les pelouses.

Monsieur Julien Crépin demande pourquoi entre mi-avril et mi-mai, le désherbage avec la nouvelle brosse n'a pas fonctionné dans les rues de Villers sur Coudun.

Monsieur le Maire répond qu'il renforce sa présence pour mieux piloter les agents techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix Pour et 1 voix Contre, décide d'augmenter de 1 % la participation aux espaces verts au profit de l'Association Syndicale de Rimberlieu Sud.

Pour l'année 2025, la participation de la commune pour l'entretien des espaces verts du domaine de Rimberlieu Sud s'élève à 7 878 € et sera versée directement à l'entreprise HIÉ PAYSAGE sur présentation de facture pour août et octobre.

### **III- DELIBERATION N°2025/027 : PARTICIPATION COMMUNALE 2025 DES ESPACES VERTS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DE RIMBERLIEU NORD.**

Depuis la cession à titre gratuit par l'Association Syndicale du Domaine de Rimberlieu à la Commune de Villers-sur-Coudun, le 8 octobre 1988, de manière à assurer le bon fonctionnement et l'entretien de la voirie et des réseaux, notamment pour l'alimentation en électricité du réseau d'éclairage et la mise aux normes du réseau d'assainissement, il a été convenu en ce qui concerne les espaces verts et compte-tenu de l'importance du domaine,

- Le marché avec le paysagiste restera à la charge de l'association syndicale
- La répartition des charges entre la commune et l'association serait fixée annuellement

Chaque année, la commune participe à l'entretien des espaces verts de la façon suivante :

- **2019** : 1600,00 €
- **2020** : 1600,00 €
- **2021** : 1600,00 €
- **2022** : 1710,00 €
- **2023** : 1710,00 €
- **2024** : 1780,00 € soit une augmentation + 11,13 % par rapport à 2019

Compte tenu de la bonne situation financière de la commune, Monsieur le Maire propose un réajustement des participations qui prend en compte l'inflation réelle cumulée de 16,08 % sur la période allant de 2019 à 2024.

Monsieur VERVAET demande que Monsieur le Maire signale au président de l'association syndicale Nord que l'entreprise, à charge des espaces verts, revoit la planification de son personnel afin de proposer une logique organisationnelle.

Monsieur Julien CRÉPIN informe les élus que le gouvernement n'exclut pas l'hypothèse d'une « année blanche » qui sera appliquée au budget des collectivités afin de participer à l'effort budgétaire national. Dans ce contexte, les recettes des collectivités, notamment les dotations de l'Etat (qui traditionnellement augmentent avec l'inflation) seront gelées. L'inflation devrait continuer à ralentir cette année et sera limitée à 1% (chiffre de l'INSEE). Il serait donc pertinent de rester mesuré.

Après débat, les élus proposent de limiter de 1 % de hausse cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix Pour et 1 voix Contre, décide d'augmenter de 1 % la participation aux espaces verts au profit de l'Association Syndicale de Rimberlieu NORD.

Pour l'année 2025, la participation de la commune pour l'entretien des espaces verts du domaine de Rimberlieu NORD s'élève à 1 798 € et sera versée directement à l'entreprise Lenté Paysages sur présentation de facture en décembre.

## **IV- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1-SENTE PIETONNE, RUE DE LA GARE.**

Monsieur le Maire transmet quelques précisions concernant la sente piétonne et la plantation des palmiers comme suit :

- Réalisation assurée par la CCPS
- Palmiers financés et mise en place par la commune
- Achat réalisé par le maire dans la cadre de sa délégation financière
- Coût des 11 palmiers : 550,00 € HT

Monsieur le Maire rappelle que la délégation financière permet au maire de réaliser des petits investissements de manière autonome, sans passer par le conseil municipal.

Cette autonomie est cruciale pour agir rapidement et répondre aux besoins immédiats de la collectivité. Par exemple, l'installation de pergolas rouges, de passages piétons sécurisés, de palmiers rue de la Gare, et de panneaux floraux ne nécessite pas de longues délibérations, ce qui favorise l'innovation et permet de tester de nouvelles idées avec peu de risques.

Bien que certains choix puissent être contestés, ils encouragent le débat public et enrichissent la gouvernance locale.

En somme, cette flexibilité et capacité d'adaptation du maire sont essentielles pour une gestion municipale réactive et efficace.

Monsieur Julien CRÉPIN précise que la liste des réalisations et des projets à venir est très bien. C'est ce qui est souhaité en communication du maire vers son conseil municipal.

La pose d'un enrobé rue de la gare pour relier la voie verte est une bonne chose mais il aurait été bon d'aplatir et semer de l'herbe.

Il interroge Monsieur le Maire sur la continuité à donner au bout de la sente sachant qu'elle finit en direct sur la route.

Monsieur le Maire explique que l'idée est de la poursuivre jusque la rue de la Nacelle.

Monsieur Joseph NUNES précise que les palmiers ne sont pas en cohérence avec le PLU et la zone UC (gare) et les essences demandées pour se conformer au catalogue du CAUE.

Madame Pascale CASABIANCA rappelle la non-conformité au PLU et qu'il sera difficile d'empêcher les habitants de ne pas s'y conformer.

Madame Anne-Marie DÉSIRA demande pourquoi le choix des palmiers.

Monsieur le Maire a choisi les arbres pour faire plaisir aux gens rue de la gare et car l'entretien est limité (pas de problème de racine et en eau).

Monsieur Julien CRÉPIN revient sur le besoin du Conseil Municipal d'échanger en commission. L'intelligence collective permettant d'éclairer les choix du maire et lui apporter conseil.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a décidé des couleurs rouges sur différents supports pour interpeller le Conseil et que le jeu pour enfant n'a pas été voté et l'a mis dans une posture difficile. Il précise que les différentes dépenses effectuées respectent le cadre de ses délégations.

Madame Catherine BELLOT lui reproche de décider seul.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite avoir des mails du Conseil et qu'il répondra précisément aux demandes.

## **2- PANNEAUX FLORAUX SUR LA RD 73 ET LA RD 142 :**

Monsieur le Maire transmet quelques précisions concernant l'achat des panneaux floraux comme suit :

- Achat réalisé par le maire dans la cadre de sa délégation financière
- Coût des 16 panneaux : 3584,00 € HT
- Coût de la location de la Nacelle : 222,75 € HT

Le Conseil Municipal évoque son désaccord financier et esthétique sur ce choix unilatéral de Monsieur Le Maire.

## **3- TRAVAUX DE REPARATION DES NIDS DE POULE SUR LA ROUTE DE MÉLICOQ**

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de réparation des nids de poule sur la route de Mélicocq ont été réalisés et pris en charge par la CCPS. Le cout des travaux est de 3 271 euros.

## **4- TRAVAUX DE REPARATION SUR UNE PARTIE DE LA CHAUSSEE DE LA RD 142.**

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes concernant les travaux de réparation sur une partie de la chaussée de la RD142 :

- Réalisation assurée par la Direction Départementale
- Réparation localisée de la chaussée de la RD 142 comprise entre la mairie et l'entrée de la commune via Marest-sur-Matz
- Date d'intervention : avant fin septembre

Monsieur le Maire précise que le Département va débloquer 19 986 euros afin de refaire des parties d'enrobés sur la RD142.

Monsieur Julien CRÉPIN demande pourquoi il ne serait pas possible d'engager la réflexion de réfection de l'ensemble du ruban de la RD142 car l'ensemble des rustines, de couleurs différentes (avec un « téttris » de couleurs et de formes) ne donne pas d'harmonie.

## **5- REUNION DE RESTITUTION DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX (PGSSE).**

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes :

- Réalisation assurée par le Cabinet SUEZ
- Date de présentation : 26 juin à 14h00 en marie

## **6- RÉALISATION EN COURS D'UN DIAGNOSTIC SUR L'ETAT DE L'EGLISE.**

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes :

- Etude réalisée par le Cabinet SOCREA
- Architecte : Florent Basset
- Demande de mise en sécurité d'une partie du cimetière du fait d'un risque de chute de la croix
- Un devis a été demandé à l'entreprise LELU pour une intervention avec une nacelle (hauteur 29,5 mètres), pour la dépose de la croix et du coq avec mise en place d'une protection provisoire du poinçon et remplacement des tuiles cassées, dans l'attente d'une restauration

Monsieur le Maire ajoute qu'une association a été créée et aura à charge de rassembler un budget pour les travaux.

## **7- REQUETE SOUMISE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS CONCERNANT L'ARRETE MUNICIPAL N° 05/2025.**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une administrée a communiqué une requête au tribunal administratif d'Amiens contre la Commune, concernant l'arrêté municipal n°05/2025 portant sur la réglementation relative à la protection et à l'entretien des bas-côtés de la zone urbaine boisée de Rimberlieu.

Monsieur le Maire énumère les différents entretiens et échanges avec cette administrée.

Monsieur le Maire rappelle que l'herbe et les bas-côtés engazonnés sont nécessaires à la régulation des eaux pluviales. Une charte sera demandée aux habitants qui font intervenir des entreprises. Elles devront s'engager à remettre en état les bas-côtés.

Monsieur Julien CRÉPIN dit que le stationnement sur Rimberlieu Sud ça va mais que sur Rimberlieu Nord c'est plus complexe.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de véhicules garés sur les bas-côtés.

Maître Jonathan PORCHER, avocat au barreau d'Amiens, assurera la défense de la commune.

## **8- FETE DE LA MUSIQUE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la fête de la musique aura lieu le 18 juin 2025 sur la place du marché.

Différentes animations seront proposées.

Madame Pascale CASABIANCA demande le coût de la fête de la musique.

Monsieur le Maire répond que le prestataire prend tout en charge et que cela ne coûte rien à la commune, comme à la brocante.

Monsieur Julien CRÉPIN évoque le fait que les administrés, résidant sur le domaine, recherchent surtout le calme et la tranquillité et que d'organiser automatiquement de telles manifestations sur Rimberlieu n'est pas au goût de tous.

## **9- BANCS A RIMBERLIEU SUD.**

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes :

- Installation de 3 bancs
- Choix et implantation, en concertation avec les représentants de l'Association Syndicale de Rimberlieu Sud (ASRS)

Les bancs seront peints en verts.

Monsieur Philippe VERVAET demande un 4ème banc.

## **10- RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.**

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes :

- Visites en cours des entreprises pour répondre aux appels d'offres

Monsieur le Maire informe qu'il y a beaucoup de visites de candidat pour répondre au marché public.

- Sézéo : accord d'une subvention de 30 000 €
- Subvention du département : réponse ce mois ci

## **11- ENQUETE PUBLIQUE.**

Monsieur le Maire informe les élus de la deuxième permanence cette semaine du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire précise que l'objectif d'adoption du PLU est septembre 2025.

## **12- REGULATION DE LA VITESSE, RUE SAINT-JEAN.**

- Mise en place de deux nouvelles places de stationnement

Monsieur Julien CRÉPIN précise que les deux nouvelles places de stationnement sont trop proches du virage et vont engendrer des conflits voir des accrochages.

## **13- CEREMONIE DE DEVOILEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTION.**

- Cérémonie appréciée par tous les participants

## **14- LOCATION DU LOGEMENT DE FONCTION.**

Monsieur Julien CRÉPIN demande à Monsieur le Maire si le logement de fonction est vacant.

Monsieur le Maire répond positivement, l'ancienne locataire a quitté les lieux depuis peu, mais qu'il est de nouveau loué par un agent communal.

## **15- PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le lundi 07 juillet 2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.**

Remarque sur le procès-verbal du 02 juin 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juin 2025 est :

Clos et adopté à l'unanimité ;

Le 07 juillet 2025,

Le Maire, Antoine BARBET

